

Conseil Municipal du 12 février 2026

À 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

**Compte-rendu non encore validé par le Conseil municipal et la Préfecture*

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire				
ORANGE Christophe	X			
FICET Sylvie		X		M. MOGIS
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole	X			
BELLIÈRE Thierry	X			
MOSSU Philippe	X			
NOËL Annie		X		M. ORANGE
LEFEBVRE Frédéric	X			
CROCHEMORE Philippe	X			
LEFEL Bruno		X		M. DURÉCU
CUADRADO Gisèle	X			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle	X			
LEFEBVRE Nadine		X		Mme CUADRADO
DUMONTIER Déborah			X	
HUE Hélène			X	

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LEFEBVRE Frédéric

Préambule :

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

LESEIGNEUR Jule, né le 04 décembre 2025

GRENIER Rachel, née le 19 décembre 2025

Mariages :

S / O

Décès :

INEMER Nelly épouse LARTISIEN, décédée le 15 décembre 2025

DUMONTIER Denise veuve COCAGNE, décédée le 23 décembre 2025

LHOMMET Christiane, décédée le 24 décembre 2025

RIO Martine épouse LESUEUR, décédée le 22 janvier 2026

COUSIN Bernadette veuve MONTIER, décédée le 04 février 2026

ÉTAT-CIVIL.....	1
1) PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2025.....	3
2) MISE À JOUR DES POSTES OUVERTS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP).....	4
3) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CRÉATION D'UN PARKING RÉSERVÉ AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX.....	6
4) POSE D'UN RÉCEPTEUR DE TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX.....	8
5) AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026	9
6) FISCALISATION OU BUDGÉTISATION DES PARTICIPATIONS AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT	11
7) RÉDUCTION DES INDICES DE CAVITÉS 166 & 257	12
8) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN POUR L'ANNÉE 2026	15
9) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 05 FÉVRIER 2026.....	16
10) INFORMATIONS DIVERSES.....	23
11) QUESTIONS DIVERSES.....	25

1) PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : M. DURÉCU

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 09 décembre 2025.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le présent compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. CROCHEMORE, car absent à la précédente séance).

Les membres du Conseil municipal, par **16** voix pour et **1** abstention, adoptent le présent compte-rendu.

2) MISE À JOUR DES POSTES OUVERTS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

Rapporteur : M. LOSSON

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la délibération n° 11/12/25 du 09 décembre 2025 relative à la mise à jour des postes ouverts en Équivalent Temps Plein (ETP), une nouvelle délibération est nécessaire pour prendre en compte les évolutions liées au personnel communal, suite à la réussite d'un concours par un agent.

Poste	Grade(s) attendu(s)	ETP
Directeur général des services	Attaché	1
Responsable des services techniques	Technicien	1
Adjoint au responsable des services techniques	Agent de maîtrise	1
Agent polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	4
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	1
	Adjoint technique	4
Responsable du service Entretien et Réceptions	Adjoint technique	1
Agent technique polyvalent : Restauration scolaire et entretien des locaux	Adjoint technique	2
Agent en charge des missions administratives (état-civil, urbanisme, comptabilité etc.)	Rédacteur	1
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1
	Adjoint administratif	1
Responsable du Carrefour du Lin	Rédacteur principal de 2 ^e classe	1
Agent en charge de l'animation et de la communication	Animateur	1
Responsable Jeunesse et Social	Assistant socio-éducatif	1
Agent en charge du secrétariat et de l'animation du CCAS	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Policier municipal	Brigadier-Chef principal	1
Directeur du Centre de Loisirs	Animateur	1
Agent en charge du périscolaire et du Centre de loisirs	Adjoint d'animation	1,9
	Adjoint technique	1
Agent en charge du Centre de loisirs	Adjoint d'animation	0,25
Agent en charge du périscolaire	Adjoint d'animation	0,2
	Professeurs des écoles	
Agent en charge des enfants des Écoles Maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^e classe	1
	Agent social principal 1 ^{ère} classe	1
	Agent social principal 2 ^e classe	1
	Agent social	3 2
Agent en charge de l'entretien des écoles et de la restauration scolaire	Agent de maîtrise	1
	Adjoint technique	1
Agent polyvalent aux écoles et en charge du secrétariat	Rédacteur	1
Agent polyvalent charge de l'animation et de l'entretien des écoles et du Centre de Loisirs	Adjoint technique	0,55
Directeur de l'école de musique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	0,5
Intervenant en musique aux écoles	Assistant enseignement artistique	0,25

Pour les périodes péri- et extrascolaires (les mercredis, les vacances scolaires et autres temps périscolaires), notamment pour le Centre de loisirs, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'animateurs pour assurer la bonne tenue et la sécurité des enfants, dans la limite de 20 agents recrutés en Équivalent Temps Plein (ETP) en même temps au grade d'adjoint d'animation.

Enfin, selon les souhaits formulés aux cours des inscriptions de l'école de musique, le nombre de professeurs de musique ainsi que les instruments proposés peuvent varier chaque année. Afin de prendre en compte cette incertitude, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder au recrutement de professeurs de musiques pour assurer la bonne tenue des cours, dans la limite de 2 agents recrutés en Équivalent Temps Plein (ETP) (les contrats seront souvent à temps partiel, il se peut qu'il y ait plus de 5 professeurs sans que cela ne représente ETP), aux grades d'assistant d'enseignement artistique et de professeur territorial d'enseignement artistique.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération et donnent tout pouvoir au Maire pour budgéter les sommes correspondantes.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération et donnent tout pouvoir au Maire pour budgéter les sommes correspondantes.

3) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CRÉATION D'UN PARKING RÉSERVÉ AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX

Rapporteur : M. DURÉCU

La Communauté de communes Plateau de Caux a adressé à la Commune de Doudeville une demande d'occupation du domaine public. Celle-ci consiste en la création, à sa charge, de places de parking Rue de la Scierie, à un emplacement actuellement inoccupé, afin de permettre le stationnement des agents y travaillant. La création de 12 places réservées évitera le stationnement des personnes concernées ailleurs autour de la Rue de la Scierie et de la Rue Eugène Guillotin et l'accès à France Services sera aussi facilité moins de concurrence.

La prochaine réalisation de places de parking supplémentaires par le bailleur réhabilitant actuellement les immeubles Rue de la Scierie fera plus que compenser la suppression de 3 à 4 places à l'emplacement ciblé. Au total, y aura plus de places de stationnement pour les riverains. L'occupation du domaine public donnera lieu à une redevance initiale de 100 € par an, et un engagement initial de 10 ans. Le tout sera matérialisé par une convention entre la Communauté de communes Plateau de Caux et la Commune de Doudeville.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur l'opportunité de permettre, via convention, l'occupation du domaine public, moyennant redevance, pour la création d'un parking au profit de la Communauté de communes selon l'énoncé présenté.



Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **autorisent / n'autorisent pas** l'occupation du document public et donnent tout pouvoir au Maire pour la mettre en œuvre, notamment en signant les pièces nécessaires (ex : convention).

Commentaires et vote du Conseil municipal :

M. DURÉCU explique que les services de la Communauté de communes Plateau de Caux se réunissent progressivement autour des locaux de FRANCE SERVICES notamment via la transformation des anciens garages de la direction départementale des routes (DDR). Ce parking visera à intégrer ce nouvel afflux.

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorisent l'occupation du document public et donnent tout pouvoir au Maire pour la mettre en œuvre, notamment en signant les pièces nécessaires (ex : convention).

4) POSE D'UN RÉCEPTEUR DE TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Rapporteur : M. ORANGE

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (SMEACC) déploie dans les différentes Communes un récepteur de télérelève des compteurs d'eau, qui vise à la fois à réduire le relevage individuel et manuel des consommations (gain pour le syndicat) et à offrir aux abonnés un suivi plus précis de leur consommation d'eau. Les fuites seront plus facilement décelées.

Le syndicat a besoin d'un point en hauteur afin d'y placer le récepteur et après visite sur site, l'antenne présente sur le terrain de l'atelier municipal des services techniques, Rue de Bad Nenndorf, paraît adapté. La Commune de Doudeville consent à mettre à disposition ses équipements existants à titre gratuit. L'ensemble des dépenses d'installation et d'entretien seront prises en charge par le syndicat. Le tout sera matérialisé par une convention.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur la pertinence d'installer un récepteur de télérelève aux services techniques.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **autorisent / n'autorisent pas** l'installation d'un récepteur de télérelève aux services techniques et donnent tout pouvoir au Maire pour la mettre en œuvre, notamment en signant les pièces nécessaires (ex : convention).

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Mme ANDRÉ C. demande si la télérelève s'appliquera aussi aux hameaux.

M. ORANGE répond que la télérelève est orchestrée par le SMEACC, donc pour les abonnés qui en relèvent. Les hameaux ne sont pour le moment pas concernés car ils dépendent du SMAEPA (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement) de la région de Doudeville-Saint-Laurent-en-Caux. Le SMEACC doit pour se faire changer tous les compteurs individuels, ce qui représente un investissement et un ou 2 ans de travail.

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent l'installation d'un récepteur de télérelève aux services techniques et donnent tout pouvoir au Maire pour la mettre en œuvre, notamment en signant les pièces nécessaires (ex : convention).

5) AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : M. LOSSON

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits votés ci-dessous, qui s'élèvent à **229 630 €**. Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Programme	Article	Libellé	Montant
130 BATIMENTS COMMUNAUX	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>207 000 euros</u>
131 MATERIEL MAIRIE	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>1 000 euros</u>
134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	<u>2 110 euros</u>
149 MATERIEL MUSIQUE	2188	Autres immobilisations corporelles	<u>1 600 euros</u>
209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS	2121	Aménagement espaces verts	<u>525 euros</u>
215 MATÉRIEL ESPACES VERTS	215738	Autre matériel et outil. voirie	<u>345 euros</u>
220 CARREFOUR DU LIN	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>500 euros</u>
225 REFECTION VOIRIES	2315	Installations, matériel et outillage techniques	<u>8 750 euros</u>
235 REHABILITATION EGLISE	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>1 500 euros</u>
241 REORGANISATION DU CIMETIERE	2188	Autres immobilisations corporelles	<u>5 000 euros</u>
250 FÊTES ET CÉRÉMONIES	21578	Autres installations, matériels et outillages techniques	<u>300 euros</u>
252 SIGNALÉTIQUE	2152	Installation de voirie	<u>1 000 euros</u>
		TOTAL	<u>229 630 euros</u>

Proposition :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

M. LOSSON explique qu'en cette année électorale, le budget primitif communal pourra être voté jusqu'au 30 avril 2026. Il sera préparé avant mais voté seulement après les élections. En attendant et comme chaque année, pour ne pas bloquer le fonctionnement de la Commune, certaines dépenses d'investissement doivent déjà être engagées.

M. DURÉCU ajoute qu'il s'agit d'assurer la continuité entre le 1^{er} janvier et fin avril, moment de vote du budget.

M. LOSSON apporte une précision, un travail d'approche ligne par ligne est fait. Les 25 % sont le pourcentage maximum, mais la Commune n'est pas obligée d'atteindre partout ce plafond. Ce qui est présenté est ce qui est susceptible d'être engagé d'ici avril.

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

6) FISCALISATION OU BUDGÉTISATION DES PARTICIPATIONS AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT

Rapporteur : M. LOSSON

La Commune a reçu le montant prévisionnel de la participation pour l'exercice 2026 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes, qui s'élève à 6 224,50 € contre 6 021,76 € en 2025. Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la fiscalisation de la participation ou l'inscription au budget primitif communal 2026.

Proposition :

Suite à la réception en mairie de la délibération du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes votée le 02 février 2026, répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, de **fiscaliser / budgétiser** la participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes, pour un montant de 6 224,50 €.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON remémore que chaque année, la Commune opte pour la fiscalisation.

M. MOGIS informe de la future création d'une mare Rue du Bois Mare et de l'attribution d'une aide à hauteur de 80 % pour créer une mare chez un particulier (reste à charge autour de 1 600 € pour le propriétaire), rue du Fourneau.

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour la fiscalisation : 17

Pour la budgétisation : 0

Contre : 0

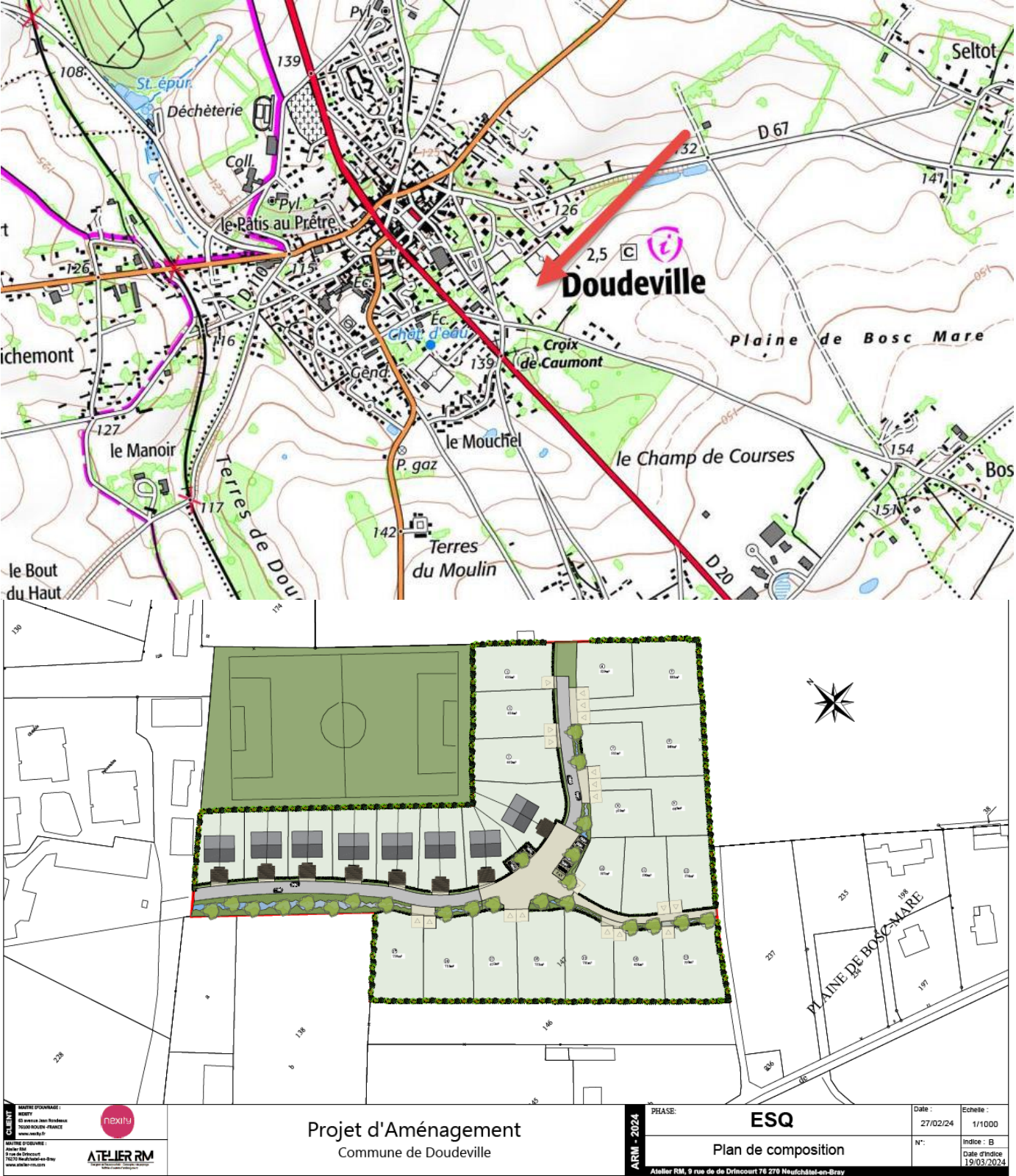
Abstentions : 0

Suite à la réception en mairie de la délibération du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes votée le 02 février 2026, répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident, **à l'unanimité, de fiscaliser** la participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes, pour un montant de 6 224,50 €.

7) RÉDUCTION DES INDICES DE CAVITÉS 166 & 257

Rapporteur : M. MOGIS

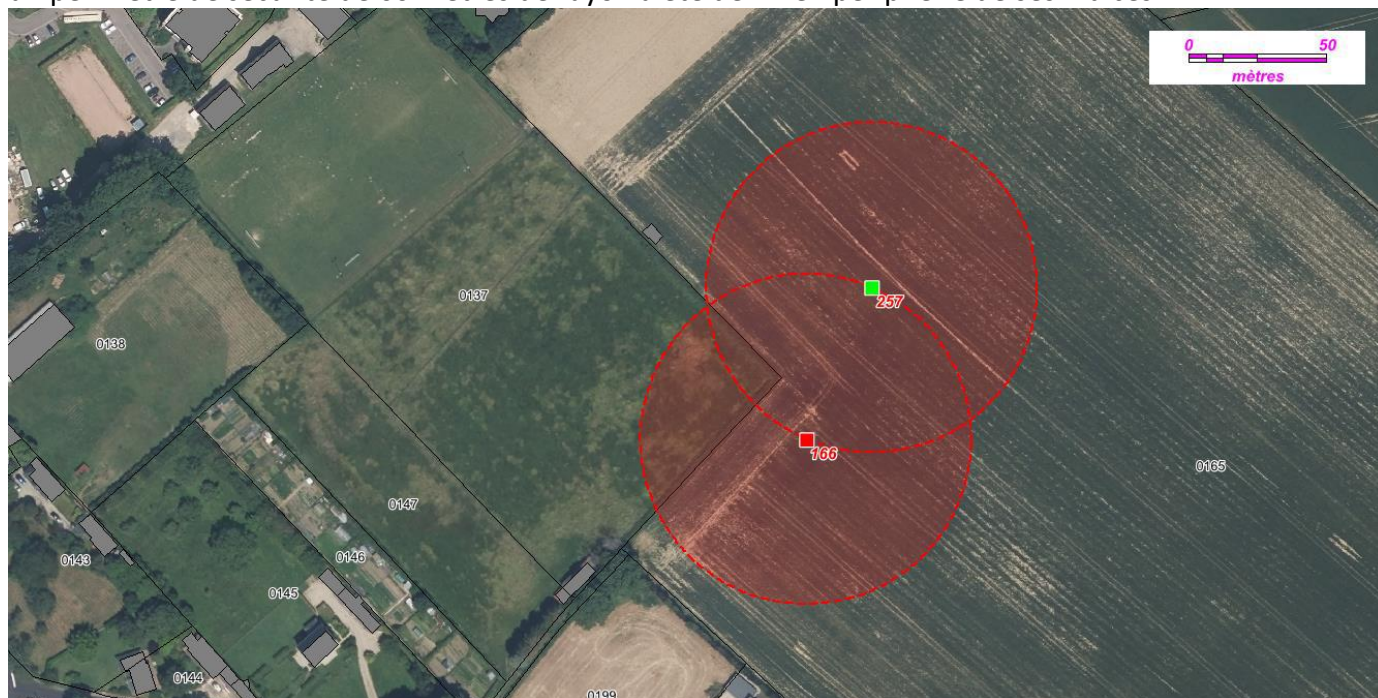
NEXITY porte un projet d'aménagement foncier sur la Commune de Doudeville au niveau des parcelles cadastrées sous la référence ZM 136/137/147. Le projet comprend la réalisation de 20 terrains à bâtir et de 16 logements sociaux. Toutefois, une partie de la parcelle 137 est actuellement impactée par deux périmètres de sécurité liés à deux indices de cavités souterraines.



Il s'agit plus précisément des indices 76219-166 et 76219-257.

- L'indice 166 correspond à une déclaration d'ouverture de carrière retrouvée dans les archives communales anciennes.
- L'indice 257 a été défini sur la base d'un témoignage faisant état d'un affaissement de terrain d'origine indéterminée.

Conformément à la doctrine départementale relative à la gestion des risques liés aux cavités souterraines, un périmètre de sécurité de 60 mètres de rayon a été défini en périphérie de ses indices.



Dans ce contexte, NEXITY a sollicité EXPLOR-E pour adapter au niveau du projet les périmètres de sécurité des indices 166 et 257. L'objectif de la mission d'EXPLOR-E a consisté à mettre en œuvre un programme de reconnaissance par sondages profonds, conforme aux prescriptions des services de la Direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime (DDTM76), destiné à vérifier l'absence d'anomalie (vide ou matériaux décomprimés) en provenance des indices précités et en direction du projet. Le programme de reconnaissance mis en œuvre a compris la réalisation de 36 sondages destructifs en méthode tricône (diamètre 114 mm).

Aucune anomalie (vide, fontis...) liée à la présence d'une ancienne cavité souterraine d'origine anthropique n'a été mise en évidence lors de la réalisation de ces sondages, que ce soit au niveau des formations superficielles ou des formations crayeuses.

Au regard de l'ensemble des investigations réalisées et en application de la doctrine départementale relative à la gestion des risques liés aux cavités souterraines, le rapport d'EXPLOR-E invite la Commune de Doudeville et la DDTM76 :

- À modifier les périmètres de sécurité des indices 76219-166 et 257, conformément au schéma ci-dessous ;
- À annexer à la fiche de l'indice le présent rapport d'investigation.



Monsieur le Maire précise que la délibération ne porte ici que sur l'évolution d'indices de cavités suite à l'étude et au rapport fourni. Il n'est pas question de se positionner sur le bien-fondé ici du projet de NEXITY, l'éventuel maintien du terrain de football ni de commenter des plans qui demeurent pour le moment provisoires. Il s'agit néanmoins d'une étape importante, pour s'assurer que la parcelle est en capacité d'accueillir le projet.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la réduction du périmètre des indices 166 et 257 compte-tenu du rapport produit par EXPLOR-E.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **décident / ne décident pas** :

- de valider les conclusions de l'étude.
- De réduire le périmètre des indices 166 et 257 compte tenu de l'absence d'anomalies décelées, conformément au schéma.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident :

- de valider les conclusions de l'étude.
- De réduire le périmètre des indices 166 et 257 compte tenu de l'absence d'anomalies décelées, conformément au schéma.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : M. DURÉCU

En l'absence de devis ou d'estimation de la part l'architecte des bâtiments historiques pour l'étude relative à la nouvelle phase des travaux nécessaires à l'église Notre Dame de l'Assomption de Doudeville, la délibération est reportée.

Mme PETIT avait estimé oralement, ses propres honoraires inclus, un coût autour de 50 000 €, mais la Commune a besoin d'éléments précis pour constituer un dossier.

9) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 05 FÉVRIER 2026

Rapporteur : M. ORANGE

Commission des travaux

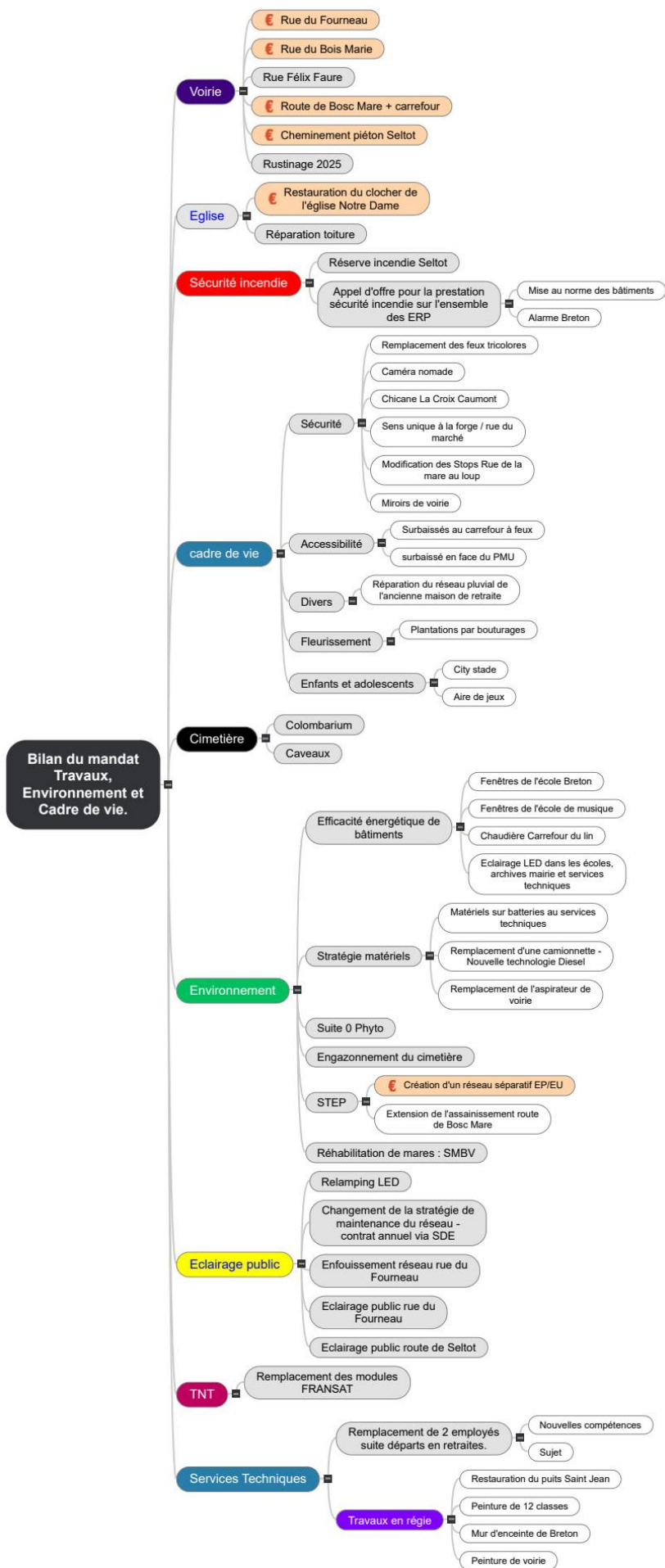
Jeudi 05 février 2026 à 18H15

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
M. DURÉCU	X		
M. ORANGE	X		
M. MOSSU		X	
M. MOGIS	X		
M. LEFEBVRE	X		
Mme CUADRADO	X		
<u>SUPPLÉANTS</u>			
<u>M. BELLÈRE</u>	X		
<u>M. CROCHEMORE</u>	X		
<u>Mme LEFEBVRE</u>		X	

Étaient présents également : M. LOSSON, M. LAVISSE, M. VASSE et Mme TOURMENTE

Introduction par Monsieur le Maire, indiquant qu'il s'agit de la dernière Commission Travaux du mandat. Il rappelle que la situation budgétaire est contrainte, à cause des travaux de la station d'épuration (STEP). Le dossier de subvention au niveau de l'État sera de nouveau soumis à la commission DETR / DSIL en 2026. Dans l'attente d'un retour, il y aura de nouveau peu de marge de manœuvre financière, surtout en année électorale. Les délais seront d'autant plus longs.

Un encadrement budgétaire, en fonction des besoins, a été réalisé. Un travail préalable a été effectué par M. ORANGE, adjoint au Maire en charge des travaux, M. LOSSON, adjoint au Maire en charge des finances, M. LAVISSE, responsable des services techniques et Mme TOURMENTE, agent en charge de la comptabilité d'investissement.



L'augmentation des impôts des Doudevillais n'est pas envisageable à ce stade, il s'agit d'engager et de gérer au mieux les « supers priorités » même si de plus en plus de besoins le sont.

M. DURÉCU laisse la parole à M. ORANGE, avec la présentation du bilan du mandat.

Mme CUADRADO indique que si les travaux au niveau de chez au 1 Rue du Colonel Person sont terminés, la tranchée devrait être rebouchée pour la sécurité.

M. ORANGE répond qu'il s'agit d'une noue demandée à la suite d'une expertise judiciaire pour faire barrage aux infiltrations et ainsi réduire le ruissellement des eaux. Elle doit donc être maintenue. Même si la parcelle est accessible, il s'agit d'un terrain privé qui n'a pas vocation à voir du passage.

1. Préparation budget 2026

Le budget sera préparé en amont des élections municipales, mais il sera voté après celles-ci.

Mme CUADRADO répond qu'il peut tout de même il y avoir des projets dans le budget 2026.

M. ORANGE expose les différents programmes d'investissements. Il fait également la présentation de ce qui sera présenté pour les autorisations d'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 (dite « délibération des 25% »).

Programme	Article	Libellé	Montant
130 BATIMENTS COMMUNAUX	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>207 000 euros</u>
131 MATERIEL MAIRIE	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>1 000 euros</u>
134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	<u>2 110 euros</u>
149 MATERIEL MUSIQUE	2188	Autres immobilisations corporelles	<u>1 600 euros</u>
209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS	2121	Aménagement espaces verts	<u>525 euros</u>
215 MATÉRIEL ESPACES VERTS	215738	Autre matériel et outil. voirie	<u>345 euros</u>
220 CARREFOUR DU LIN	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>500 euros</u>
225 REFECTION VOIRIES	2315	Installations, matériel et outillage techniques	<u>8 750 euros</u>
235 REHABILITATION EGLISE	21351	Installations Générales Agencement aménagement construction	<u>1 500 euros</u>
241 REORGANISATION DU CIMETIERE	2188	Autres immobilisations corporelles	<u>5 000 euros</u>
250 FÊTES ET CÉRÉMONIES	21578	Autres installations, matériels et outillages techniques	<u>300 euros</u>
252 SIGNALÉTIQUE	2152	Installation de voirie	<u>1 000 euros</u>
		TOTAL	<u>229 630 euros</u>

M. LOSSON précise que la somme sur le programme 130 - Travaux bâtiments communaux est le montant des 25% maximum car les travaux de la STEP y sont rattachés, et ces éventuels imprévus.

2. Sécurité

Sens de circulation rue Cacheleu : pendant les congés de Noël dû aux travaux de la STEP, un sens unique a été mis en place. M. ORANGE interroge les membres de la Commission pour avoir leur avis sur une mise en place pérenne dans le sens Carrefour du Lin vers Harcanville / Héricourt-en-Caux, avec le stationnement côté commerces.

M. MOGIS fait part de son inquiétude, par le passage des camions rue Andrieu Fils et Rue de Bad Nenndorf, devant le collège.

M. LOSSON quant à lui pointe une contrainte, celle de l'avis de la Direction Départementale des Routes (DDR). De plus, il y aura aussi une contrainte du type de catégorie de voirie.

M. LAVISSE redoute de surcroît une vitesse excessive et préconise de consulter pour avis la Commune d'Harcanville.

Mme CUADRADO pense qu'il faudrait interroger la DDR pour avoir leur positionnement et leurs indications afin de déterminer si un changement est envisageable. Et si oui, sous quelles conditions ? De plus, cette proposition permettrait plus de sécurité et de tranquillité.

M. LOSSON ajoute qu'il faudrait aussi sonder les administrés et les commerçants. Avec une circulation à sens unique, cela permettrait de rendre accessible les trottoirs.

Sur le principe il a été décidé de créer un groupe de travail avec le service de sécurité routière de la DDR.

Mme CUADRADO souhaiterait que le Département soit interrogé également sur le rond-point au niveau de la zone d'activités du Champs de Courses.

M. DURÉCU déplore que la participation financière du Département ne serait ici que partielle. Cette position est justifiée par le trafic « insignifiant » sur les axes parallèles, la Commune serait appelée à financer le reste des travaux.

Demande d'un administré sur le Hameau de Vautuit : cf annexe – sens unique : Mme CUADRADO n'y est pas opposée et trouve sa demande cohérente.

M. MOGIS tempère, les arrêts de bus ne coïncideraient plus. De plus, l'accès des poids lourds serait plus difficile.

M. LOSSON ajoute que le sens de circulation actuel permet de faire diminuer la vitesse et oblige les automobilistes à être prudent.

Mme CUADRADO suggère de faire une voie partagée, pour inciter les automobilistes à faire attention.

M. LEFEBVRE signale qu'il s'agit d'une unique demande (pour le moment) par un seul administré.

Après ces échanges, il a donc été décidé de répondre négativement à la demande.

Création d'un accotement rue Veye Goutte, pour éviter le verglas : à voir avec les services communaux.

Pose d'une bande jaune au niveau du 3 rue Eugène Guillotin pour sécuriser la traversée du passage piétons : A étudier en lien avec la police municipale pour adapter au mieux la sécurité aux abords de l'école primaire privée Sainte-Marie

Pose d'une bande jaune au niveau 45-47 rue Auguste Cavé au niveau du passage piétons, pour faciliter le virage des véhicules : Impact sur la circulation et le stationnement à étudier en lien avec la police municipale.

Création d'un passage piéton rue de Bad Nenndorf, au droit du lotissement de l'Orée du Bois : à voir avec les services communaux.

M. LAVISSE ajoute qu'il faudrait une bande jaune au niveau de la rue Andrieu Fils, au droit du restaurant scolaire, ainsi qu'au niveau de la rue Carnot : à voir avec les services communaux.

M. ORANGE fait un point sur les mérules à l'église Notre Dame de l'Assomption et informe que l'entreprise n'est toujours pas intervenue.

La toiture a été réparée cette année, mais d'ici 1 ou 2 ans, il sera nécessaire de réaliser une restauration complète. Le risque de trouver de la mérule à des endroits aujourd'hui inaccessibles est important.

Un point est fait sur les travaux de la STEP : un reportage photos va être disponible en Mairie prochainement. L'entreprise est en train de réaliser les branchements en eau chez les administrés.

Des imprévus (dans le sous-sol : fibre, gaz, notamment + difficulté d'accès à certaines propriétés) ont engendré de premiers retards, amplifiés par les conditions météorologiques.

Un coût supplémentaire pourrait être engendré suite à des aspects techniques demandés par la DDR (débat sur l'épaisseur de l'enrobé à certains endroits).

Un enrobé provisoire va être réalisé par l'entreprise, avant la réfection définitive par le Département à la fin des travaux. Les travaux vont se poursuivre ensuite route de Seltot.

3. Questions diverses

Mme CUADRADO rappelle qu'elle a demandé la mise en place d'une poubelle à côté du distributeur de pizzas, ce qui a été installé. C'est toutefois à revoir vu le type d'installation. Les élus vont clarifier la situation avec le commerçant, pour trouver une solution.

Elle demande où ont été plantés les 25 arbres qui ont été offerts par le Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBV) de la Durdent, Saint Valery et Veulettes.

M. LAVISSE lui répond que c'est en cours, car il faut trouver le bon emplacement, car il s'agit d'essences qui vont jusqu'à 20 mètres de haut.

Mme CUADRADO regrette qu'il n'y ait pas eu de synergie avec l'association LES MAINS VERTES pour les emplacements.

Il lui a été répondu que les arbres ont été réceptionnés cette semaine et qu'ils n'ont pas encore été plantés. M. DURÉCU indique qu'une collaboration avec l'association est toujours possible pour l'emplacement.

Cet échange se termine en réalisant que les parties ne discutaient pas du même sujet. Ainsi, l'emplacement des 25 arbres réceptionnés de la part du SMBV sera décidé par la Commune et ses services techniques.

Enfin, Mme CUADRADO avait demandé une installation d'un point d'eau pour le jardin de la biodiversité, mais finalement un récupérateur d'eau sera installé. Il y aura besoin d'une demande de subvention supérieure.

M. LOSSON répond qu'il y avait une petite marge d'une centaine d'euros, et que près de 1000 € étaient déjà engagés.

fin de la commission à 19H56

Proposition :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas le compte rendu.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Mme RAIMBOURG-GAROT signale que Rue des Près, la circulation est dangereuse et propose de mettre un stop, près de la gendarmerie.

M. ORANGE en prend note et l'intègre dans les futures pistes de travail.

[...]

M. LOSSON conclut, si la Commission travaux présente des investissements pour l'année 2026, il ne s'agit encore que d'une ébauche. Le tout sera revu au moment de la Commission finances, après les élections. D'autres projets n'y apparaissent pas. Il indique par exemple qu'un administré a fait une observation afin de rendre carrossable le chemin du cimetière de Vautuit, pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Certains besoins pour le Carrefour du lin ont été remontés après la Commission.

Présents : 13

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu.

10) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une décision de justice, opposant la Commune de Doudeville et le bailleur SEMINOR à la Préfecture de Seine-Maritime, donc l'État. Pour rappel, SEMINOR avait déposé une demande de permis de construire le 15 octobre 2021 pour la réalisation de 35 logements individuels et intermédiaires. Le dossier était en instruction, avec des demandes de pièces complémentaires, quand la Préfecture a notifié à la Commune de Doudeville l'arrêté du 21 février 2022 mettant en demeure au titre de l'article L.171-8 du code de l'environnement le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central de respecter les prescriptions relatives à l'exploitation du système d'assainissement des eaux usées de Doudeville. Celui interdit notamment les nouvelles constructions tant que les désordres ne sont pas résolus, pour ne pas aggraver la situation et le débordement de la station d'épuration par temps de forte pluie.

La demande de permis de construire ayant été déposée avant l'arrêté préfectoral, la Commune a accordé le permis de construire conformément au droit en vigueur au moment de la demande, ce qui a fait l'objet d'un déféré préfectoral. Le Tribunal administratif de Rouen, dans un jugement du 23 novembre 2023, a annulé l'arrêté du 20 mai 2022 par lequel le Maire de la Commune de Doudeville a délivré un permis de construire ainsi que décision d'accorder tacitement ledit un permis de construire à SEMINOR, en date du 07 mai 2023 (envoi de pièces complémentaires par SEMINOR le 07 février 2022, délai légal de 3 mois pour répondre avant une acceptation tacite).

La Commune comme le bailleur ont fait appel de la décision. Dans leur défense, SEMINOR a proposé la régularisation du permis de construire par la création provisoire d'un assainissement individuel pouvant ensuite se raccorder à l'assainissement collectif, quand les restrictions seront levées (proposition appuyée par la Commune). La Cour administrative d'appel de Douai, dans sa première décision du 14 novembre 2024, a sursis à statuer pour ouvrir la voie à une régularisation. La Préfecture s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'État contre cette décision (pourvoi non suspensif), une procédure judiciaire est toujours en cours sur ce point.

SEMINOR a ainsi déposé un dossier de permis de construire modificatif prévoyant la mise en place d'une installation d'assainissement non collectif réversible. La Commune de Doudeville a accordé le permis de construire par un arrêté du 19 juin 2025. Par l'arrêt du 22 janvier 2026, la Cour administrative d'appel de Douai a annulé le jugement du Tribunal administratif de Rouen, estimant la régularisation conforme aux normes d'urbanisme.

La Préfecture a 2 mois pour se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État. Si les travaux en cours de mise aux normes rendent la suite de la procédure peu pertinente, la situation ayant vocation à se régulariser, l'État pourrait voir ici une « jurisprudence dangereuse » et avoir intérêt à obtenir une décision de principe par la plus haute juridiction administrative. Puisque l'État s'est déjà pourvu en cassation devant le Conseil d'État contre la décision de sursoir à statuer de la Cour administrative d'appel de Douai, il n'est pas impossible que ce litige connaisse une suite.

M. DURÉCU rapporte la signature à Doudeville du contrat de territoires entre la Région, le Département et la Communauté de communes Plateau de Caux. Pour la Commune, une opération est principalement ciblée, la mise aux normes de la station d'épuration. Cela débloquera la participation du Département. Le secrétaire général de la Préfecture de Seine-Maritime, M. BOUAOUICHE, a recommandé à Doudeville de redéposer sa demande de subvention infructueuse en 2025, car elle aurait de bonnes chances d'aboutir cette année, à l'aune de l'instruction du Gouvernement du 4 juillet 2025 relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires. Monsieur le Maire espère une suite favorable, qui donnerait un peu d'air à la Commune. Ce sujet faisait l'une des priorités préfectorales subventionnables au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2026.

M. LOSSON informe que les collectivités ont jusqu'au 26 février 2026 pour déposer des demandes de subvention auprès de l'État. Selon l'avancée de la préparation budgétaire, d'autres dossiers pourraient être déposés avant les élections, le délai étant contraint.

M. ORANGE fait un point d'avancement dans les travaux de mise aux normes de la station d'épuration. Rue Cacheleu, l'entreprise EHTP procède aux raccordements chez les particuliers. Il s'agit d'un travail important, nécessitant parfois d'aller dans les habitations, sur des terrains privés (et donc aussi d'avoir l'accord des occupants pour accéder) etc. L'accès aux commerces peut parfois être difficile, il reste encore pour la Rue Cacheleu quelques jours de travaux, selon aussi la météo. Ensuite, le chantier continuera Route de Seltot. L'entreprise rebouchera la route par moitié de voie afin de maintenir l'accès aux commerces et aux habitations. À ce jour, EHTP a perdu 15 jours par rapport aux prévisions, entre difficultés de chantier et intempéries.

Pour la réfection finale des voiries, certaines tranchées latérales ne sont pas épaulées. Le Département craint que la chaussée ne se déforme avec le temps. La DDR (direction départementale des routes) propose de refaire le revêtement dans un an, quand les tranchées se seront tassées. Provisoirement, un enrobé coulé à froid avec gravillonnage serait mis en place, avant un travail plus définitif en 2027.

Au-delà des travaux de remise aux normes de la station d'épuration, dans un cadre plus « ordinaire », le Département projette de refaire la voirie de la RD 20, la Rue du Colonel Person du carrefour (feux tricolores) jusqu'au rond-point en 2026.

M. MOGIS fait circuler une feuille de disponibilité pour tenir les bureaux de vote, selon les possibilités de chacun pour le 15 mars 2026. La Commune privilégiera les « habitués » mais fera aussi une place aux candidats.

Mme ANDRÉ C. mentionne la création d'une nouvelle association visant à développer la pêche en eaux douces (ex : carpes) et aspirant à faire découvrir ce sport aux jeunes, CARP-CAUX. Elle indique que plusieurs festivités sont prévues pour marquer les 140 ans de l'association LA RENAISSANCE.

Enfin, elle mentionne l'épée de Damoclès pesant sur l'école primaire et le risque d'une fermeture de classe par rapport aux effectifs. Une réunion avec l'inspectrice de l'Éducation nationale au mois à ce sujet est prévue au mois de mars.

M. ORANGE mentionne que bassin de rétention géré par HABITAT76 était plein cette nuit. La Commune les a alerté ce matin et le bassin a été pompé dans l'après-midi. Monsieur le Maire leur a écrit il y a 2 mois pour leur proposer de profiter des travaux en cours afin de se raccorder, sans retour. Une relance va être faite, pour avoir a minima une réponse.

M. DURÉCU indique qu'il s'agit probablement de la dernière séance du Conseil municipal du mandat. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui ont travaillé pendant 6 ans. S'il y a eu quelques départs et le décès de M. DUTHOIT, chacun a contribué à la vie locale. Certains s'arrêtent, d'autres se proposent de continuer. Même avec parfois des différences de vues, chacun a œuvré avec l'objectif de faire progresser la Commune et servir la population. Si tout ce qui aurait été souhaité n'a pu être fait, la Commune ayant des moyens financiers limités, la vie continuera et il espère toujours améliorer les choses. Pointer les difficultés est une chose, les résoudre en est une autre, comme pour faire venir des commerces, des professionnels de santé. La Ville ne peut pas seule tout faire. Peu importe le sens des élections, les défis resteront les mêmes. L'objectif est de maintenir l'attractivité de la Commune, agir avec conscience et sans fatalisme.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur esprit de responsabilité et

souhaite à tous une bonne continuation, que l'intérêt de la Commune prévale au-delà de toute autre considération.

Mme ANDRÉ C. déclare faire partie des élus qui ne se représentent pas. C'est un choix professionnel et personnel assumé. Elle se déclare heureuse d'avoir œuvré pour les écoles, les associations et la culture. Elle espère que la Communauté de communes Plateau de Caux reprendra la compétence culturelle car elle est essentielle pour le territoire.

La vie locale est source de grande prouesse avec les associations et l'engagement citoyen, en témoigne la bibliothèque, tenue exclusivement par des bénévoles. Elle accompagnera la transition des affaires après les élections et se dit heureuse d'avoir partagé ses moments avec vous.

11) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 20H50 -